



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 juin 2024 à 18 heures

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'ISSOUDUN convoqué le 4 juin 2024 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville d'Issoudun sous la présidence de **M. André LAIGNEL, Maire**.

Etaient présents : M. André LAIGNEL, Maire, M. Dominique ROULLET, Mme Diane ZAMMIT, Mme Anne-Elisabeth LE FELIC, M. Éric HERVOUET, Mme Fanny RIES, M. Tony BEN LAHOUCINE, Mme Adelina LAPOUGE, M. Gérard SADOIS adjoints au Maire, M. Michel BOUGAULT, M. Didier CHAMPION, Mme Sophie CAZE, Mme Marie-Pierre CLOUX, Mme Marie-Hélène TISSIER, Mme Lucie BARBIER, Mme Carol LE STRAT, Mme Agnès NADOT, Mme Isabelle BRUNEAU, Mme Valérie GRABOWSKI, M. Damien ECHARD, M. Guérolé LE NINIVEN, Mme Mélanie COTTA, Conseillers Municipaux.

Procurations (P) : M. Daniel GUIET a donné procuration à M. Dominique ROULLET, M. Jacques PERSONNE a donné procuration à Mme Isabelle BRUNEAU, M. Daniel BOUTON a donné procuration à Mme Fanny RIES, M. Patrick SOIDET a donné procuration à Mme Adelina LAPOUGE, Mme Deniz YURTSEVER a donné procuration à Mme Diane ZAMMIT, M. Natan MARAIS a donné procuration à M. André LAIGNEL.

Absents excusés : Mme Marie Des Neiges CHEZE, Mme Sandrine METZ, M. Régis BONNIN.

Absents non excusés : M. Benjamin THEURIER, M. Christopher ALBARAO.

| | |
|------------------------|----|
| Nombre de présents | 22 |
| Nombre d'absents | 5 |
| Nombre de procurations | 6 |
| Quorum | 17 |

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h. Il présente les procurations suivantes :

M. Daniel GUIET a donné procuration à M. Dominique ROULLET, M. Jacques PERSONNE a donné procuration à Mme Isabelle BRUNEAU, M. Daniel BOUTON a donné procuration à Mme Fanny RIES, M. Patrick SOIDET a donné procuration à Mme Adelina LAPOUGE, Mme Deniz YURTSEVER a donné procuration à Mme Diane ZAMMIT, M. Natan MARAIS a donné procuration à M. André LAIGNEL.

M. le Maire désigne Madame Marie-Pierre CLOUX comme secrétaire de séance et demande au Conseil l'approbation du dernier procès-verbal de la séance du 29 mars 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le dernier procès-verbal de la séance du 29 mars 2024.

Il présente ensuite à l'assemblée l'ordre du jour.

Finances et Budget

Monsieur le Maire propose de passer au vote des comptes administratifs, il demande si un membre du Conseil souhaite intervenir.

M. Michel BOUGAULT indique que l'ordre d'examen des dossiers n'est pas conforme à la réglementation. En effet, la procédure voudrait que le Conseil vote d'abord les Comptes de Gestion puis les Comptes Administratifs et non l'inverse comme proposé à l'ordre du jour. M. BOUGAULT juge qu'il faut appliquer cette réglementation. Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal d'Issoudun a toujours voté les Comptes dans cet ordre. Cette remarque est de l'ordre du détail

sans importance. Cependant, M. le Maire accepte de voter les Comptes de Gestion avant les Comptes Administratifs si cela peut faire plaisir à M. BOUGAULT.

Ensuite, M. Michel BOUGAULT estime qu'il manque d'éléments pour apprécier la validité des Comptes de Gestion puisque ces derniers ne sont pas transmis aux membres du Conseil. M. le Maire rappelle que les comptes de gestion sont strictement identiques aux Comptes Administratifs. M. BOUGAULT annonce donc que Mme Lucie BARBIER et lui-même ne participeront pas au vote.

Dossier 1 – Comptes de Gestion 2023, Comptes Administratifs 2023, Affectation des résultats 2023 et budgets supplémentaires 2024 du budget de la ville d'Issoudun et de ses budgets annexes (eau potable, assainissement collectif, lotissements et chauffage urbain)

1.1 Les Comptes de Gestion de l'exercice 2023 (budgets Ville, Eau Potable, Assainissement Collectif, Lotissements, Chauffage Urbain) du Comptable Municipal.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les Comptes de Gestion de l'exercice 2023 des budgets Ville, Eau Potable, Assainissement Collectif, Lotissements, Chauffage Urbain du Comptable Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Mme BARBIER et M. BOUGAULT ne prenant pas part au vote), adopte les comptes de gestion de l'exercice 2023.

1.2 Les Comptes Administratifs (CA) de l'exercice 2023 (budgets Ville, Eau Potable, Assainissement Collectif, Lotissements, Chauffage Urbain)

M. le Maire rappelle que les Comptes Administratifs sont rigoureusement identiques aux Comptes de Gestion qui viennent d'être votés unanimement. Il demande si un membre du Conseil souhaite intervenir.

Monsieur BOUGAULT indique qu'ayant reçu l'ensemble des documents, il a pu prendre connaissance de l'évolution des comptes. Il note notamment une hausse de l'excédent de fonctionnement et parallèlement la baisse des charges à caractère général et des charges de personnels en 2023 par rapport à 2022 ce qui, à ses yeux, contredit les informations du budget primitif 2023 et les prévisions alarmistes de l'évolution des dépenses de fonctionnement notamment celles liées à l'énergie. Il s'interroge également sur la faible évolution des dépenses de personnel car la logique voudrait qu'elles augmentent compte tenu des évolutions de grade et autres.

Concernant les recettes, M. BOUGAULT rappelle que lors du vote des taux fiscaux en 2023 Mme BARBIER et lui-même avaient voté contre l'augmentation de ces derniers, jugeant que l'augmentation des bases à hauteur de 7.5% allait peser suffisamment sur les ménages. Il juge que l'augmentation de 11% des impôts directs locaux apportant une ressource supplémentaire de 523 000 € ne se justifiait pas compte tenu de l'excédent de fonctionnement dégagé.

En désaccord sur la pression fiscale du budget 2023 et estimant que les chiffres lui donnent raison, il annonce que Mme BARBIER et lui-même voteront contre ce compte administratif.

M. le Maire rappelle que si la collectivité a la capacité à dégager un excédent en 2023, c'est grâce aux mesures d'économies « dures » mais indispensables prises pour se donner les moyens d'investir. Il cite la fermeture de la piscine, la patinoire et d'autres mesures d'économies qui ont permis d'améliorer de 1 500 000 € l'autofinancement des investissements prévus au budget supplémentaire 2024. Il indique que c'est une immense satisfaction d'avoir pu faire face aux événements liés au « choc énergétique » d'électricité. Il rappelle la hausse de 430 % du prix de l'électricité en 2023. M. le Maire précise que les prévisions n'étaient pas alarmistes mais il y a eu une volonté d'économies pour permettre la relance de l'action de la municipalité. C'est ce qui est proposé dans le budget supplémentaire 2024.

M. le Maire demande si d'autres conseillers souhaitent prendre la parole. Il n'y en a pas. Il sort de la salle pour ne pas prendre part au vote des Comptes Administratifs et donne la présidence à Monsieur Dominique ROULLET, 1^{er} Adjoint pour le vote des comptes administratifs de l'exercice 2023 dressés par le maire.

Monsieur Dominique ROULLET indique à l'assemblée que le débat a eu lieu et est donc clos. Il procède donc au vote.

Il présente le CA du budget Ville qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 3 311 978,41€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 24 voix pour, André LAIGNEL (P) s'étant retiré pour le vote, et deux votes contre (M. BOUGAULT et Mme BARBIER), adopte le CA 2023 du Budget Principal.

M. ROULLET, présente le CA du budget annexe Eau potable qui fait ressortir un excédent global d'exploitation de 80 445,19 €.

Après en avoir délibéré par 24 voix pour, André LAIGNEL (P) s'étant retiré pour le vote, Mme BARBIER et M. BOUGAULT s'abstenant, le Conseil Municipal adopte le CA 2023 du Budget annexe de l'Eau potable de la Commune d'Issoudun.

M. ROULLET, présente le CA du budget annexe Assainissement Collectif qui fait ressortir un besoin global d'exploitation de 15 457,78 €.

Après en avoir délibéré par 24 voix pour, André LAIGNEL (P) s'étant retiré pour le vote, Mme BARBIER et M. BOUGAULT s'abstenant, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2023 du Budget annexe de l'Assainissement.

M. ROULLET, présente le CA du budget annexe Lotissements qui fait ressortir un besoin de fonctionnement de 82 028,39 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix pour, André LAIGNEL (P) s'étant retiré pour le vote, adopte le Compte Administratif 2023 du Budget annexe des Lotissements communaux.

Monsieur Dominique ROULLET, présente le CA du budget annexe Chauffage Urbain qui fait ressortir un besoin d'exploitation 101 393,93 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix pour, André LAIGNEL (P) s'étant retiré pour le vote adopte le Compte Administratif 2023 du Budget annexe du chauffage urbain.

Le Maire reprend la présidence de l'assemblée et procède au vote des autres budgets.

1.3 L'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2023

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2023 et demande de procéder à leur affectation comme suit :

- sur le budget Ville, l'affectation du résultat est proposée de la manière suivante :
 - 3 311 978,41 € soit 2 266 002,49 € dans la section fonctionnement et 1 045 975,92 € dans la section investissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget Ville.

- sur le budget annexe Eau Potable, l'affectation du résultat est proposée de la manière suivante :
 - 80 445,19 € soit 18 490,97€ dans la section fonctionnement et 61 954,22 € dans la section investissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2022 du budget annexe de l'Eau Potable.

1.4 Les Budgets Supplémentaires 2024

Monsieur le Maire présente les budgets supplémentaires 2024. Il n'y a pas de demande d'intervention.

Monsieur le Maire procède au vote des budgets supplémentaires :

- le Budget Supplémentaire Ville s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 10 543 225,49 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix pour et 2 abstentions (Mme BARBIER et M. BOUGAULT), adopte le Budget Supplémentaire 2024 de la Ville.

- le Budget Supplémentaire annexe Eau Potable s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 263 990,97 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix pour et 2 abstentions (Mme BARBIER et M. BOUGAULT), adopte le Budget Supplémentaire 2024 du service annexe Eau Potable.

- le Budget Supplémentaire annexe Assainissement Collectif s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 521 302,78 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix pour et 2 abstentions (Mme BARBIER et M. BOUGAULT), adopte le Budget Supplémentaire 2024 du service annexe Assainissement Collectif.

- le Budget Supplémentaire annexe Lotissements s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 1 415 278,27 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le Budget Supplémentaire 2024 du service annexe Lotissements.

- le Budget Supplémentaire annexe Chauffage Urbain s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 278 225,63 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le Budget Supplémentaire 2024 du service annexe Chauffage Urbain.

Dossier 2 – Communication et mise à disposition de divers rapports

M. le Maire indique que le Conseil aura à prendre acte des différents rapports mis à la disposition des conseillers.

M. BOUGAULT demande s'il peut poser des questions au sujet de ces différents rapports. Il souhaite préciser les motifs des abstentions de Mme BARBIER et lui-même sur les votes des comptes administratifs et budgets supplémentaires eau potable et assainissement collectif. A la lecture des rapports concernant le service public eau et assainissement, il constate un retard important sur la rénovation des réseaux. Il relève dans le rapport de nombreuses anomalies de fonctionnement et de nombreuses interventions. Il considère qu'il faut mettre des moyens supplémentaires dans la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement.

M. le Maire indique que le Conseil aura à approuver lors de cette séance le choix du concessionnaire pour la délégation de service public eau potable et assainissement collectif. Il rappelle toutefois qu'actuellement le taux d'efficacité du réseau est de plus de 80% alors même que la moyenne nationale est de 70%.

2.1 Bilan 2023 des acquisitions et cessions immobilières

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan 2023.

2.2 Rapport 2023 sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport 2023.

2.3. Bilan 2023 de la commission communale d'accessibilité

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan 2023.

2.4 Rapport du délégataire 2023 pour l'eau et l'assainissement

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport 2023.

2.5. Rapport sur le prix et la qualité du service public pour l'eau et l'assainissement

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport 2023.

Dossier 3 – Ressources humaines - mise en place du RIFSEEP

3.1 Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la mise en place du « régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel » pour les agents de la collectivité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'instauration du RIFSEEP pour les paies des agents de la collectivité à compter du 1^{er} juillet 2024 et autorise le maire à prendre des arrêtés individuels d'attribution et signer toute pièce nécessaire à la bonne mise en place de ce Régime Indemnitaire.

Dossier 4 – Attribution de subventions communales aux associations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'attribution de la subvention exceptionnelle suivante :

| N° | ASSOCIATION | MONTANT 2024 |
|---|---|---------------------|
| 1 | Subvention exceptionnelle – Tennis Club d'Issoudun (Accompagner le parcours de Sébastien CHERAMY qualifié pour les finales du championnat de France de sport adapté) | 500 € |
| TOTAL DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT | | 500 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'attribution de la subvention mentionnée ci-dessus.

Dossier 5 – Fonds de Solidarité Logement – Participation communale au dispositif

Monsieur le Maire informe le Conseil du dispositif départemental du Fonds de Solidarité Logement (FSL), dispositif destiné à soutenir les usagers en difficultés dans le cadre de leur accès ou au titre de leur maintien dans un logement. Il demande au Conseil Municipal la reconduction de ce partenariat financier comme suit :

Le niveau de participation demandé en 2024 est de 1,66 € par résidence principale, soit 9 889,28 € pour la Ville d'Issoudun.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le niveau de participation au FSL.

Dossier 6 – Eau potable et assainissement – Approbation de la délégation de service public

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'eau potable et de l'assainissement collectif avec la société SUEZ ainsi qu'à l'autoriser à signer les contrats avec la société conformément à son Rapport transmis en amont du Conseil.

Monsieur le Maire demande également au Conseil Municipal d'autoriser l'assujettissement à la TVA des budgets eau potable et assainissement à compter du 1er janvier 2025.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il y a des demandes d'intervention. Il n'y en a pas.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport du Maire et la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'eau potable et de l'assainissement collectif avec la société SUEZ. Il autorise le Maire à signer les contrats avec la société SUEZ.

Le Conseil autorise l'assujettissement à la TVA des budgets eau potable et assainissement à compter du 1er janvier 2025.

Dossier 7 – Conventions de financement des bornes de recharge pour véhicules électriques gérées par le SDEI

M. le Maire explique que, suite à une délibération récemment adoptée le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre relatives aux modalités techniques et financières pour l'exploitation et la maintenance des stations de recharge de véhicule électrique situées Place de la Libération, Parking Auteroches et Parking cité des Métiers d'Art, la participation financière des collectivités pour le fonctionnement des bornes de recharge pour véhicule électrique est portée à 75% du montant réel soit un montant estimé pour la ville d'Issoudun à environ 1 200 € TTC par borne.

Le Maire demande au conseil d'approuver les conventions avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre et de l'autoriser à les signer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les conventions et autorise le maire à les signer.

Dossier 8 – Projet Eolien VALECO "Le Champ Blanc" à Issoudun – autorisation de signature du pacte d'actionariat

Dans le cadre du lancement d'études de préfiguration pour l'implantation future de 4 éoliennes sur les communes d'Issoudun (2) et de Saint-Georges-sur-Arnon (2), M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le principe d'entrée de la commune d'Issoudun au capital de la société PARC EOLIEN DU CHAMP BLANC à hauteur de 7,5% du capital soit 45 actions à 1 €.

M. BOUGAULT demande si ce projet concerne un parc supplémentaire ou bien si c'est un remplacement d'éoliennes. M. le Maire indique que c'est un parc supplémentaire.

M. BOUGAULT fait part de la position du Conseil Départemental de l'Indre qui considère que le secteur d'Issoudun est largement pourvu en parcs éoliens et dans cette logique, indique que Mme BARBIER et lui-même sont contre cette participation au capital.

Monsieur le Maire précise que c'est un projet qui liera l'éolien et l'hydrogène ce qui est original et innovant.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer tout document nécessaire à cette participation et à la souscription au capital de la société susmentionnée.

Après en avoir délibéré par 26 voix et deux votes contre (M. BOUGAULT et Mme BARBIER), le Conseil Municipal approuve le principe d'entrée de la commune d'Issoudun au capital de la société PARC EOLIEN DU CHAMP BLANC à hauteur de 7,5% du capital soit 45 actions à 1 € et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette participation.

Dossier 9 – Renouvellement de la convention de rejet au réseau d'eaux pluviales entre la commune et SAFRAN SEATS FRANCE

Monsieur le Maire explique que la convention entre la Commune d'Issoudun et la société SAFRAN SEATS FRANCE concernant une autorisation de rejet au réseau d'eaux pluviales de la Commune arrive à échéance le 4 juillet 2024. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver une nouvelle convention d'une durée de 5 ans n'autorisant que le rejet d'eaux météoriques ruisselant sur les toitures, voiries et parking du site en question.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention et autorise le maire à la signer.

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'ajout de deux dossiers supplémentaires à l'ordre du jour. Une note explicative a été transmise aux conseillers avant le début du Conseil Municipal.

Dossier 9 bis – Projet de renaturation et d'aménagement du quartier des Terres Rouges à Issoudun – Demandes de subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'aménagement et de renaturation au quartier des Terres Rouges. Les travaux consisteront à aménager les espaces verts du quartier des Terres Rouges, à désimperméabiliser les sols et à mettre en place un stationnement végétalisé. De plus, du mobilier urbain et sportif sera installé. Un site d'écopâturage sera créé et les espaces publics notamment les cheminements piétons seront sécurisés.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le plan de financement suivant et d'autoriser le dépôt des dossiers des demandes de subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert, de l'Agence Nationale du Sport et auprès du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

| Coût de l'opération | Montant | Plan de financement | Montant |
|--|------------------|--|------------------|
| Travaux de renaturation et d'aménagement du quartier des Terres Rouges | 248 000 € | Subvention Etat Fonds Vert (renaturation) - 21 % | 51 000 € |
| | | Subvention Agence Nationale du Sport - 26 % | 64 000 € |
| | | Subvention Région CRST – 6 % | 14 400 € |
| | | Autofinancement communal - 47 % | 118 600 € |
| Total € HT | 248 000 € | Total € HT | 248 000 € |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le plan de financement et autorise le dépôt des demandes de subventions susmentionnées.

Dossier 9 ter – Adhésion à un groupement de commandes avec la CCPI et les communes membres volontaires pour des travaux et fournitures de voirie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le principe d'une nouvelle convention de groupement de commandes de travaux et de fourniture de voirie avec la CCPI et les autres communes membres volontaires de la CCPI. L'intérêt pour les communes membres du groupement est de bénéficier de prix attractifs au vu du volume des commandes du groupement. Les marchés de travaux et de fourniture de voirie seront lancés pour une durée de 4 ans sur les voies communales et communautaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe d'une convention de groupement de commandes de travaux et de fournitures de voirie.

Dossier 10 – Musée de l'Hospice Saint-Roch – dispositions diverses

10.1 Acceptation d'une donation d'œuvres de Mario PRASSINOS

Monsieur le Maire explique que Mme Catherine PRASSINOS, fille du peintre non figuratif français d'origine grecque de la nouvelle École de Paris Mario PRASSINOS, propose la donation de 65 gravures, 3 lithographies, 20 sérigraphies, 11 affiches d'expositions, 4 livres illustrés de gravures, 2 portfolios de sérigraphies, 8 livres illustrés, 20 cuivres et 4 bois gravés.

Cet ensemble d'œuvres constitue un fonds représentatif dans le domaine des arts graphiques.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter cette donation d'œuvres et de l'autoriser à engager les démarches nécessaires à l'enregistrement de la donation par acte notarié.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la donation d'œuvres et autorise le Maire à engager les démarches nécessaires à l'enregistrement de la donation par acte notarié.



10.2 Acceptation d'un don d'œuvres de Jean ZUBER par Madame Anne-Solange Zuber

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'exposition *Jean Zuber Signes, cosmogonie détournée*, présentée au Musée de l'Hospice Saint-Roch du 9 février au 20 mai 2024, Madame Anne-Solange ZUBER veuve de l'artiste, propose le don de deux œuvres de Jean ZUBE :

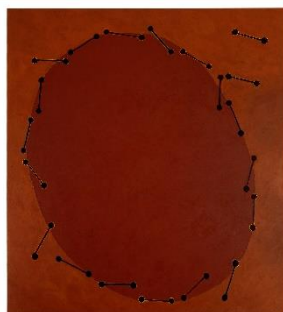


Anasazi (les ennemis de nos ancêtres)

1989

huile sur toile et coquillages

Triptyque, 3 x (180 x 160 cm)



Tao II

1993

Latérite et huile sur toile

200 x 180 cm

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter ce don d'œuvres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le don d'œuvres.

10.3 Acceptation d'un don d'une œuvre de Christian LAPIE par Madame Eliane STRUB

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le don d'une œuvre de Christian LAPIE par Mme Eliane STRUB. Il s'agit d'une œuvre appelée *La Haie* (2003) composée de 6 figures en bois de chêne d'une hauteur de 3m50, sur la longueur, l'ensemble fait 15m50.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le don d'œuvres.

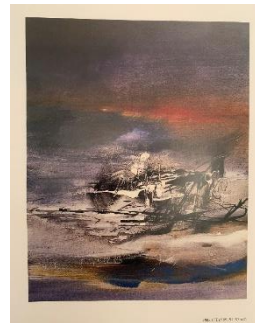


10.4 Don d'œuvres de Julius BALTAZAR (1949) par l'artiste

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le don par l'artiste Julius BALTAZAR de trois de ses œuvres :



Sans titre, 1993, Acrylique sur toile, 73 x 92 cm



Sans titre, 1989, Acrylique sur toile, 92 x 73 cm



Sans titre, 1989, Acrylique sur toile, 130 x 97 cm

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le don d'œuvres.

10.5 Restauration d'objets mobiliers de l'apothicairerie de l'Hospice Saint-Roch

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de restauration de 3 verres du XVIII^{ème} siècle et de 4 plaques en émail peint du XVII^{ème} siècle appartenant à l'apothicairerie de l'Hospice Saint-Roch.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les plans de financement ci-dessous et de l'autoriser à solliciter les subventions pour la restauration de ces objets ainsi qu'à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de l'opération.

Pour la restauration de 3 verres du XVIII^{ème} siècle

| | |
|-----------------------------|-----------------------|
| Commune d'Issoudun : 40% | 792,35 € TTC |
| DRAC – MH : 40% | 792,35 € TTC |
| Conseil départemental : 20% | 396,17 € TTC |
| Coût total | 1 980,87 € TTC |

Pour la restauration de 4 plaques en émail peint du XVIIème siècle

| | |
|-----------------------------|-----------------------|
| Commune d'Issoudun : 40% | 744,96 € TTC |
| DRAC – MH : 40% | 744,96 € TTC |
| Conseil départemental : 20% | 372,48 € TTC |
| Coût total | 1 862,40 € TTC |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les plans de financement et autorise le Maire à solliciter des subventions auprès des services compétents de l'Etat et du Département.

10.6 Restauration d'un Clavecin Jean II Denis de 1648 – demandes de subventions

10.6.1 Transport du Clavecin Jean II Denis vers le Musée de la Musique – demande de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Clavecin Jean II Denis, datant de 1648 et classé Monument historique en 1987. M. le Maire précise qu'il s'agit du plus vieux clavecin connu en Europe dans les collections publiques.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement suivant et de l'autoriser à solliciter une subvention pour le transport de l'instrument pour radiographie et analyse.



| | |
|--------------------------|--------------------|
| Commune d'Issoudun : 40% | 2 806 € TTC |
| DRAC – MH : 60% | 4 208 € TTC |
| Coût total | 7 014 € TTC |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le plan de financement et autorise le Maire à solliciter une subvention auprès des services compétents de l'Etat.

10.6.2 Restauration et traitement du Clavecin Jean II Denis – demandes de subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de restauration sur le clavecin Jean II Denis doivent être engagés (traitement contre infestation) pour un montant estimatif de 4 000 € TTC.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement suivant et de l'autoriser à solliciter des subventions auprès des services compétents de l'Etat et du Département.

| | |
|------------------------------|--------------------|
| Commune d'Issoudun : 40% | 1 600 € TTC |
| DRAC – MH : 40 % | 1 600 € TTC |
| Conseil Départemental – 20 % | 800 € TTC |
| Coût total | 4 000 € TTC |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le plan de financement et autorise le Maire à solliciter des subventions auprès des services compétents de l'Etat et du Département.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

Le présent procès-verbal du Conseil Municipal de la Ville d'Issoudun du 20 juin 2024, établi conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie le 28 juin 2024.

La Secrétaire

Marie-Pierre CLOUX

Le Maire

André LAIGNEL



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 20 juin 2024 – 18 H 00

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2024

Finances et Budget

Dossier 1 – Comptes Administratifs 2023, Comptes de Gestion 2023, Affectation des résultats 2023 et budgets supplémentaires 2024 du budget de la ville d'Issoudun et de ses budgets annexes (eau potable, assainissement collectif, lotissements et chauffage urbain)

Dossier 2 – Communication et mise à disposition de divers rapports

Dossier 3 – Ressources humaines – mise en place du RIFSEEP

Dossier 4 – Attribution d'une subvention communale à une association sportive

Dossier 5 – Fonds de Solidarité Logement – participation communale au dispositif

Environnement, Urbanisme, Habitat, Patrimoine, Travaux

Dossier 6 – Eau potable et assainissement – attribution de la délégation de service public

Dossier 7 – Conventions de financement du fonctionnement des bornes de recharge pour véhicules électriques gérées par le SDEI

Dossier 8 – Projet Eolien VALECO "Le Champ Blanc" – adhésion au pacte d'actionnariat

Dossier 9 - Convention de rejet au réseau d'eaux pluviales entre la commune d'Issoudun et SAFRAN SEATS FRANCE

Dossier 9 bis – Projet de renaturation et d'aménagement du quartier des Terres Rouges à Issoudun – Demandes de subventions

Dossier 9 ter - Adhésion à un groupement de commandes avec la CCPI et les communes membres volontaires pour des travaux de voirie

Services Publics à la Population (culture, sport, jeunesse, santé, solidarité, sécurité)

Dossier 10 – Musée de l'Hospice Saint-Roch – dispositions diverses

Information au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations